

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 19 (1939)
Heft: 4

Artikel: Le Consulat de Suisse à Toulouse
Autor: Mundinger, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONSULAT DE SUISSE A TOULOUSE

Le Consulat de Suisse à Toulouse a été créé en 1920; sa juridiction s'étendait alors aux départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Le premier titulaire du poste fut M. le Consul Paul Niestlé auquel fut adjoint en qualité de Chancelier, M. H. Mundinger. Après la démission de M. Niestlé, le 3 mars 1923, la gérance intérimaire du Consulat fut confiée à M. Mundinger. La même année, le Conseil Fédéral décida, cependant, de rattacher provisoirement l'arrondissement consulaire de Toulouse à celui de Béziers, le plaçant ainsi sous le contrôle de M. Paul Bühler, depuis 1914 consul de Suisse en cette ville.

Successeur de son père, M. Traugott Bühler, premier titulaire du Consulat de Béziers, créé en 1894 avec juridiction sur les départements de l'Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Aveyron, Lozère, ainsi que sur les Vallées d'Andorre, M. le Consul Paul Bühler conserva la surveillance du Consulat de Toulouse jusqu'en 1936, date de la suppression du Consulat de Béziers.

Depuis lors, la juridiction du Consulat de Toulouse s'étendit également au département de l'Aveyron et aux Vallées d'Andorre. Le soussigné continua à en assumer la gérance. Les autres départements de l'arrondissement consulaire de Béziers ont été incorporés au Consulat de Marseille.

A l'époque de la création du Consulat de Toulouse, les départements susmentionnés dépendaient, les uns de Bordeaux, les autres de Béziers; on y comptait à peine 200 suisses. Mais, dès l'après-guerre, d'autres compatriotes affluent de la Suisse vers le Sud-Ouest de la France, attirés

par cette vaste région rurale, dont Toulouse est le centre de distribution. Progressivement, la colonie suisse y prit un certain développement. La région offrait alors des terres délaissées et souffrait d'une pénurie de main-d'œuvre agricole, ce qui engagea nos colons à venir s'y établir en même temps que d'autres étrangers : Italiens, Espagnols, Polonais, etc... Mais si beaucoup trouvèrent à se placer et contractèrent des baux à ferme ou à colonat partiaire, près de 1.800 d'entre eux repartirent quelques années plus tard sans avoir pu se créer une situation qui leur permît de vivre convenablement.

L'effectif actuel de la colonie n'en atteint pas moins 1.400 personnes, disséminées dans les 7 départements qui forment le Consulat; dans ce nombre sont compris les double-nationaux; l'élément agricole y prédomine. Mais, en raison des difficultés que rencontrent nos ressortissants pour trouver un emploi et obtenir l'autorisation de travailler en France, cette colonie risque de s'anémier dangereusement.

Le 1er août 1923, à l'instigation du soussigné, fut fondée à Toulouse la Société Helvétique de Bien-

faisance, qui est la seule société suisse de l'arrondissement consulaire. En étroite collaboration avec le Consulat, cette association intervient dans les cas d'assistance et cultive les sentiments de solidarité entre confédérés. Elle a connu, au début, une grande activité et une vie florissante. En 1930, le nombre de ses membres atteignait le chiffre de 155; malheureusement, faute de nouveaux apports pour combler les départs successifs, la société a vu depuis lors son effectif se réduire de plus de 50 p. 100.



M. H. Mundinger, Gérant du Consulat de Suisse à Toulouse

J'apprécie vivement les bons rapports qui règnent entre le Consulat et la Colonie suisse ; de même, il m'est agréable de souligner les excellentes relations du Consulat avec les Autorités françaises,

relations qui sont empreintes de la plus parfaite et franche courtoisie.

Henri MUNDINGER,
Gérant du Consulat de Suisse à Toulouse.

Dans les caves silencieuses où vieillissent les crus des Antilles au parfum subtil et délicat

Dans le courant du siècle dernier, l'industrie ville de Limoges voyait s'établir une distillerie nouvelle.

Dès 1895, l'extension considérable des affaires d'exportation obligeait le fils ainé du fondateur à installer à Bordeaux le siège social de la Société.

Sous l'impulsion personnelle de M. Edouard Bardinet, la maison dont il était devenu le chef atteignit à Bordeaux un immense développement exigeant la création d'une nouvelle usine.

Nous visitons d'abord la plus ancienne de ces deux usines, la distillerie de Caudéran.

Au sommet de l'escalier monumental, un huissier nous conduit, par les couloirs silencieux, dans un des salons d'attente où se trouvent exposés, dans des vitrines, les principaux produits de la maison : Négrita, Curaçao Chypre, Triple Orange, Mandarine des îles d'Or, Crème de Menthe, Glaciale, Anisette Royale, Cacao Chouva, Apricot Brandy, Liqueur Saint-Martial, Grande Liqueur Ardine, Gin Bardett.

Spécialement adaptée à la préparation méticuleuse des liqueurs, la distillerie de Caudéran reçoit, chaque année, au cours des saisons, des quantités considérables de fruits frais.

Voici les alambics de la distillerie ; plus loin, d'interminables rangées de foudres ou de fûts, où macèrent toutes sortes de fruits.

Nous descendons. Dans les caves voûtées, de longs couloirs traversés par des rails et toujours des fûts : les précieuses liqueurs reposent.

Dans la cour, les camions rouges attendent leur chargement...

Nous avons quitté Caudéran et nous voici devant l'installation ultra-moderne de l'usine du quai des Chartrons.

Dans les chais silencieux où est abritée une quantité fabuleuse de rhum qui vieillit lentement, nous nous trouvons en

présence de plus de 80 foudres, constituant des réserves de deux millions de litres.

Là, dans le silence — pourquoi ne pas dire dans le recueillement — vont se fondre et s'harmoniser les crus les plus réputés des Antilles dont le parfum délicat et subtil s'affinera en cours de vieillissement.

Nous gagnons le premier étage, bruyant et animé, où des machines ultra-modernes assurent avec une précision et un automatisme extraordinaire le lavage des bouteilles, le remplissage, le bouchage et le capsulage.

Ces opérations, en apparence fort simples, cachent cependant des problèmes ardus et complexes, étant donné la rapidité avec laquelle l'opération s'effectue.

A la tête du progrès, le Negrita comporte, depuis de nombreuses années, un système de bouchage ingénieux qui assure une étanchéité remarquable de la bouteille, une rapidité sans pareille pour son ouverture, sans avoir recours au tire-bouchon « objet maintenant périmé » et une présentation impeccable.

Au deuxième étage, les bouteilles arrivent confortablement installées dans des casiers qui glissent sur un transrouleur à pente faible, pour desservir tout l'atelier.

Le clissage et l'habillage des bouteilles leur donnent leur caractère définitif. Point de machine dans cet atelier qui préfère le goût et l'habileté de la main-d'œuvre féminine.

En un clin d'œil, le raphia enveloppe la bouteille, il est coupé avec des claques sec et les étiquettes glissent sur le verre avant de trouver leurs positions définitives ; étiquettes petites ou grandes qui, toutes, prennent leur signification quand la bouteille, enfin élégamment habillée, prend place dans les caisses.

Le Negrita est prêt à partir, et les chemins de fer, camions et transatlantiques vont le transporter aux quatre coins de la France et du monde.

Depuis plus de deux siècles

Dans la première moitié du XVIII^e siècle vivait, à Bordeaux, une demoiselle Marie Brizard ne possédant qu'une très modeste fortune, mais ayant une vieille recette de famille pour la préparation d'une liqueur dont l'anis était la base principale. Les qualités toniques de cette liqueur étaient si remarquables et son goût si délicieux que non seulement Mademoiselle Marie Brizard en offrait généreusement aux pauvres gens, mais encore son entourage lui en demandait constamment. Devant le succès obtenu par sa liqueur, elle fonda avec son neveu, Jean-Baptiste Roger, la Maison Marie Brizard et Roger qui fit de la fabrication de l'anisette une véritable industrie.

Pendant de nombreuses années, cette Maison fabriqua uni-

quement l'anisette qui, encore aujourd'hui, demeure sa grande spécialité. Depuis lors, la Maison Marie Brizard n'a cessé de progresser et a lancé, sur tous les marchés, de nombreuses autres liqueurs telles que Apry, crème de cacao, curaçao, etc... qui sont maintenant appréciées dans tous les pays. On peut donc dire sans exagération que c'est à la Maison Marie Brizard et Roger que revint l'honneur d'avoir créé, en France, l'industrie des liqueurs qui compte aujourd'hui parmi les plus florissantes de notre pays.

Ce sont d'ailleurs les descendants directs des fondateurs qui sont aujourd'hui à la tête de la Maison Marie Brizard et qui maintiennent les principes de fabrication et les vieilles traditions léguées par leurs ancêtres.